



Isabel Wiseler-Lima  
27, rue L. E. Oliver  
L-2225 Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2016

Au collège échevinal de la  
Ville de Luxembourg  
L-2090 Luxembourg,

Concerne : contrat vel'oh

Madame le Bourgmestre,  
Mesdames les échevines,  
Monsieur l'échevin,

En application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, je me permets de poser les questions suivantes au collège échevinal.

Le Point.fr a fait paraître un article intitulé « *Vélib' : la Marie de Paris prise au piège JCDecaux* ». L'analyse de l'audit réalisé par la Mairie montre que les avenants au contrat initial ainsi que les extensions du service aux communes voisines de Paris laissent peu, sinon aucune option à la Ville de Paris de se tourner vers un autre prestataire de services à la fin du contrat. De plus, toujours selon Le Point.fr, l'opacité de la gestion de la filiale de JCDecaux (3 sociétés sont en jeu) conduit à ce que la Mairie puisse difficilement évaluer le coût du service. Enfin, le journaliste relève que « *l'inspection se montre particulièrement sévère face au montage juridique mis en œuvre, liant exploitation des marchés urbains d'information de publicité et la gestion du VLS (vélo libre-service)* ».

- Le collège échevinal a-t-il connaissance de l'audit effectué par la Mairie de Paris dans le cadre du dossier Vélib' ? Si oui, le contrat/ les contrats signés par la Ville de Luxembourg pour le Vel'oh présentent-ils les mêmes difficultés ?
- Le contrat passé par JCDecaux avec la Ville établit-il des liens avec les extensions vers les communes voisines ?
- Le contrat est-il passé directement avec JCDecaux ou avec l'une de ses filiales ? Y a-t-il une/des sous-traitances ?

- Que stipule le contrat de la Ville de Luxembourg quant à la propriété des mobiliers urbains, des stations, des vélos ?
- Quels montants la Ville a-t-elle versés pour la mise en place et l'exploitation du service Vel'oh depuis son introduction ?
- Quel est le coût annuel actuel pour la Ville de ce service ?

Lors de la mise en place du Vel'oh, le CSV avait évoqué l'intérêt de connaître la valeur réelle de ce qui était offert à JCDecaux en termes d'espace publicitaire. En effet, nous n'étions absolument pas opposés à la mise en place d'un service de location de vélos, bien au contraire, mais nous voulions être à mêmes de juger si la mise en place et ensuite à disposition de si larges espaces publicitaires ne produirait pas des rentrées d'argent permettant, non seulement de largement financer un service de location de vélos, mais au-delà, bien d'autres projets.

- Le collège échevinal est-il à même aujourd'hui de nous donner cette information ? Quelle est la surface totale mise à la disposition de JCDecaux dans le cadre de Vel'oh ? Si cette surface était ouverte à la location sur le marché, à combien peut-on évaluer sa valeur ?
- Le collège échevinal n'estime-t-il pas, au vu des difficultés de la Mairie de Paris, d'utilité d'effectuer un audit ?

Permettez-moi également d'aborder 2 autres points:

Un espace publicitaire accosté à une station de vélos sur la rue de Longwy conduit à la réduction de la visibilité de manière dangereuse pour les véhicules voulant quitter la rue Béatrix de Bourbon. Depuis qu'un supermarché s'est installé dans cette rue, elle est beaucoup plus fréquentée.

- Le collège échevinal n'estime-t-il pas nécessaire de déplacer cet espace publicitaire ?

Pour donner suite à des réclamations d'utilisateurs :

- Le collège échevinal peut-il nous faire part des délais usuels pour la remise aux usagers des abonnements après que le paiement a été effectué ?
- Est-il au courant de plaintes dans ce contexte ?

Veillez croire, Madame le Bourgmestre, Mesdames les échevines, Monsieur l'échevin, l'expression de toute ma considération,

Isabel Wiseler-Lima  
conseillère communale